

Marre des élèves défoncés l'après-midi !

Joëlle Milquet se dit préoccupée par la consommation de drogues et d'alcool sur le temps de midi

● La drogue à l'école, une réalité prouvée 527 fois, l'an dernier, soit le nombre de procès-verbaux rédigés pour détention de drogue lors de contrôles de police dans nos écoles. En France, l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, veut introduire les tests salivaires dans les lycées. L'idée ne suscite pas l'enthousiasme au cabinet Milquet... Même si notre ministre de l'Éducation s'inquiète de la consommation de drogues et d'alcool sur le temps de midi.

C'est la candidate Pécresse aux élections régionales en Ile-de-France qui souhaite que des tests salivaires antidrogue puissent être pratiqués dans les lycées. Si les directions marquent leur accord, les élèves n'auront pas le choix ! Un exemple musclé dont la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait s'inspirer ? Pas vraiment. Le cabinet de Joëlle Milquet fait remarquer « que même si la politique très répressive de la France n'est pas ci-

tée en modèle de référence, il faut agir. La consommation de drogues et d'alcool sur le temps de midi est préoccupante. Bon nombre de profs et d'éducateurs font état d'une nette différence entre les cours du matin et de l'après-midi dans certaines écoles. Cette problématique fait l'objet des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence qui aboutiront pour Pâques 2016. Priorité à un dispositif réaliste, pragmatique conçu avec les acteurs de terrain, tenant compte des réalités locales »

DRUGUE : 3 P.-V. PAR JOUR

Les 527 p.-v. de 2014, cela fait une moyenne de 3 p.-v. par jour d'école et ce n'est que la partie visible de cet iceberg de cannabis. Selon l'administration, 6,3 % des motifs d'exclusion d'élèves sont liés à la consommation de substances illicites et 2,6 % à des faits de vente et/ou de trafic de drogue. Comment lutter dès lors ? « En ce qui concerne l'intervention policière dans les écoles, une circulaire de janvier 2007 vise à créer un point de contact avec les écoles dans les

services de police, à la disposition des chefs d'établissements », reprend le cabinet. « Les pouvoirs organisateurs peuvent, en toute indépendance, définir les modes de collaboration qu'ils estiment les plus judicieux en fonction de leur projet pédagogique et des décrets régissant l'enseignement. C'est donc à la libre appréciation des écoles. »

La ministre poursuit : « Si l'équipe

LES PROFS VOIENT LA DIFFÉRENCE ENTRE LES COURS DU MATIN ET DE L'APRÈS-MIDI

locale a une bonne approche de la politique de prévention, cela peut être très positif. J'ai pu le constater lorsque j'étais ministre de l'Intérieur. Au contraire, si l'on procède à des actions de type militaire qui effraient tout le monde, l'effet peut être contre-productif », dit-elle en insistant sur le rôle d'information, des centres psycho-mé-

co-sociaux ou des services de promotion de la santé à l'école.

PAS EXCLURE À TOUT PRIX

Ce ne sont pas les outils qui manquent. Citons les points d'appui de prévention des assuétudes. « Il y est question de drogues, aussi d'alcool, dont la consommation est beaucoup plus préoccupante », expliquait la ministre au Parlement, au printemps. « Les élèves qui apportent du cannabis à l'école sont difficiles à repérer. Les fouilles corporelles ne sont pas compatibles avec les projets des écoles. Il faut rester vigilant et cibler les lieux à risque. Je suis étonnée que des directions ignorent ce qui se passe dans les toilettes et d'autres endroits propices à ces pratiques qui doivent être détectées et sanctionnées. Cela étant, il faut tenir compte de l'âge du jeune, de sa personnalité. Exclure à tout prix n'est pas indispensable. La pédagogie, la sensibilisation et le travail collectif doivent prévaloir, en concertation avec les éducateurs, le professeur et les CPMS. » ■

DIDIER SWYSEN

TESTS SALIVAIRES : QU'EN PENSE LE MR ?

Bertieaux : « Idée choc mais incomplète »

L'idée de la candidate des « Républicains » français ne plaît pas trop non plus à Françoise Bertieaux, chef de groupe MR au Parlement francophone. « Une idée choc, mais incomplète », réagit-elle. « Il y a un gros problème et beaucoup d'écoles se mettent la tête dans le sable, mais légiférer pour rendre ces tests salivaires obligatoires, cela ne passerait pas auprès des ados. Comme si on prenait un bazooka pour tuer une mouche. On fait quoi après ? Quel est le suivi ? » Cette experte des questions scolaires croit en la relation triangulaire entre les écoles, les parents et les centres PMS. « Il faudrait arriver à ce que les écoles mettent en place ce genre de dispositif, avec un suivi qui re-

groupe ces acteurs », poursuit-elle. « Les parents voient parfois que leurs enfants ont un problème mais ils se taisent s'ils n'ont pas la garantie que l'école ne va pas éjecter leur enfant. Sinon, les voilà avec un problème en plus et sans suivi, on en arriverait à un bal des hypocrites ! » Le MR avait proposé un dialogue entre direction et parents lorsque ce problème est détecté, rappelle M^{me} Bertieaux. « Un contrat d'accompagnement qui impliquerait les centres psychomédico-sociaux. Le sujet était encore tabou quand nous avons fait la proposition, mais le discours de la majorité évolue, il est plus axé sur la responsabilisation. Avant on nous disait qu'on grossissait de problème. » Elle espère que l'idée du test salivaire français relancera le débat. « Il faudrait installer des détecteurs petit à petit, avec un vrai suivi et en faisant intervenir le partenaire santé : un test salivaire sans encadrement médical, c'est une violation de la vie privée. On hurlerait si on se livrait à des dépistages de force de l'alcool dans les entreprises... » ■

D.S.W.